



# Commission Communale d'Accessibilité

---

**Ville de Grenoble**

**7 Octobre 2021**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Sigles.....	3
Introduction.....	4
I. Une ville Accessible .....	6
1. L’accessibilité des bâtiments municipaux : .....	6
Historique et évolution de la stratégie.....	7
Bilan mi-parcours 2016/2019 – Formalisation de l’évolution de la stratégie .....	8
Bilan 2020 – Quelques chiffres.....	9
Le registre public d’accessibilité.....	10
Les attestations d’accessibilité des ERP inclus dans l’Ad’Ap .....	11
2. L’accessibilité des bâtiments du CCAS.....	11
3. L’accessibilité de la voirie et des espaces publics .....	11
4. Label Tourisme et Handicap .....	11
5. L’accessibilité des logements .....	13
6. Les transports en commun.....	13
II. Une ville Inclusive .....	13
1. L’emploi des personnes en situation de handicap .....	13
2. Commission Grenobloise d’Accessibilité.....	15
3. L’inclusion de tout public : les enfants en situation de handicap .....	16
4. Autres actions menées par la ville.....	17
L’accueil en mairie.....	17
Sport .....	17
Bibliothèques.....	18
Liens habitant.es – services de la Ville .....	18
Participation au choix de nouvelles bornes fontaines .....	18
Le Mois de l’accessibilité : une visibilité des associations.....	19
Conclusion .....	20
Annexes .....	21
1. Page 22 - Tableau récapitulatif des attestations de fin d’Ad’Ap .....	21
2. Page 24 - Présentation de l’Ad’AP du CCAS .....	21
3. Page 29 - Présentation de l’accessibilité des trottoirs de la ville de Grenoble .....	21
4. Page 30 - Accessibilité de la voirie par la mission accessibilité (GAM) .....	21

## Sigles

**Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée : outil associé à une programmation budgétaire organisant la mise en accessibilité des équipements publics d'une ville

**BIM** : Boucle Induction Magnétique : système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif. Il produit un champ magnétique destiné à produire un signal pour les appareils de correction auditive.

**CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale

**CCCC** : Centre Communal Camille Claudel

**ERP** : Etablissements Recevant du Public

**IOP** : Installations Ouvertes au Public

## Introduction

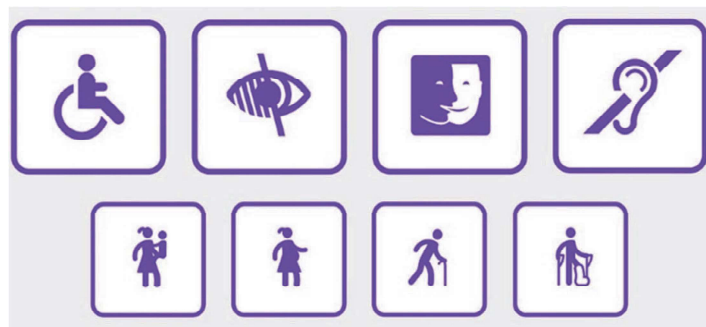
- *Ville de Grenoble – Données générales*

La Ville de Grenoble compte 160 000 habitant.es. Elle est historiquement engagée en faveur de l'accessibilité pour tous et toutes, comme en témoigne la richesse du tissu associatif. L'engagement et le dynamisme des associations participent au rayonnement de cette ville sur les enjeux d'handicaps et d'accessibilité. On compte près d'une cinquantaine d'associations actives et mobilisées sur ces questions.

Ses actions en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap la rendent pionnière en termes de tourisme accessible. Elle a été primée pour ses engagements :

- 2013 : 2<sup>ème</sup> prix européen des villes accessibles aux côtés de Göteborg - Suède (1ère place) et Poznan - Pologne (3ème place).
- Access City Award<sup>1</sup> 2014 : classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Trophée 2015 de l'APAJH - *Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés* – Grenoble lauréate pour le mois de l'Accessibilité en ville
- 2020 : l'Office de Tourisme est labellisé Tourisme et Handicap

Pour rappel, l'accessibilité concerne les personnes en situation de handicap, mais s'adresse également aux personnes étant dans des situations temporaires de handicap : personnes avec des enfants, personnes ayant besoin de cannes pour se déplacer, de béquilles. L'accessibilité vise à rendre une ville inclusive, et ce pour chaque étape de la vie des personnes.



---

<sup>1</sup> L'Access City Award vise à mettre en évidence et à récompenser les villes prenant des initiatives exemplaires en vue d'améliorer l'accessibilité en milieu urbain dans tous les domaines (environnement bâti, espaces publics, infrastructures de transports, informations et technologies, services publics...), qui s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière d'accessibilité, et qui adoptent des initiatives qui peuvent servir de modèles pour d'autres villes.

- **Engagement de la Ville de Grenoble sur les questions d'égalité des droits de toutes et tous**

### Quelle déclinaison de l'accessibilité et des handicaps dans les politiques publiques ?

En 1990, le handicap est inscrit parmi les 25 critères de discriminations. Selon le rapport des défenseurs des droits en 2020, le handicap et l'état de santé sont encore les premières causes de discriminations.

La loi de 2005 redéfinit les enjeux du handicap et introduit le concept **d'accessibilité universelle**. C'est l'accès à tous et toutes pour tous et toutes aux bâtiments, services, produit, informations **permettant un accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyen.es ainsi, favorisant le plein exercice de sa citoyenneté f**: « *chacun.e doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale et citoyenne selon son propre projet, sur les principes d'égalité et de l'autonomie* ». Cette loi crée l'obligation de rendre accessibles les établissements recevant du public, les transports en commun, les logements privés, et la voirie. Ceci permet de rendre concrets les aménagements sur le long terme. Des arrêtés et ordonnances de 2014 enrichissent progressivement la loi dans l'optique de garantir l'accessibilité dans chaque dimension de la vie quotidienne.

Travailler la question du handicap et l'accessibilité, c'est rendre la ville **inclusive** et **accessible** pour tous et toutes. L'accessibilité universelle concerne tout type de handicap issus des 4 familles (visuel, auditif, moteur, mental – les handicaps psychique et cognitifs) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des poussettes ou des charges,...). Elle garantit la continuité de la chaîne de déplacement : logement, voirie, espaces et jardins publics, transports, ERP, etc.

La ville de Grenoble est engagée sur ces questions pour faire bénéficier et aux personnes en situation de handicap, et/ou à mobilité réduite (personnes avec poussettes, personnes âgées) de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et de favoriser leur inclusion.

Depuis janvier 2021, la Ville de Grenoble a réintégré la mission accessibilité au sein de ses effectifs, mission précédemment assurée par les services de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

- **La Commission Communale d'Accessibilité**

En réaction aux lois de 2005 et 2014, la ville s'est dotée d'une instance bilan, de concertation et d'échanges. Créée par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2006, elle accueille un large panel de publics.

Elle est composée de :

#### REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

**MEMBRES D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES REPRESENTANT LES PERSONNES HANDICAPEES POUR TOUS LES TYPES DE HANDICAP**, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, de membres d'associations ou d'organismes

**REPRESENTANT DES PERSONNES AGEES**

**ASSOCIATIONS D'USAGER.ES**

**REPRESENTANTS D'ACTEURS ECONOMIQUES**

**AUTRES USAGERS DE LA VILLE**

Présidée par Monsieur Eric PIOLLE, Maire de Grenoble ou son représentant, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, elle se réunit en séance publique ouverte à tous et toutes.

Elle a pour mission :

- dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées, et aux personnes âgées,
- donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées, dans les champs de compétence de la ville, comme l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité, et la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Ce travail est possible grâce au partenariat avec les membres des associations engagées sur ces questions d'accessibilité.

Cette CCA concerne les données de l'année 2020 et en partie l'année 2021.

## **I. Une ville Accessible**

### **1. L'accessibilité des bâtiments municipaux :**

## Historique et évolution de la stratégie

La ville de Grenoble est engagée dans un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) approuvé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 pour une durée de 9 ans.

L'Ad'Ap a été voté au conseil municipal le 21 septembre 2015 pour un montant de 12 millions d'euros. Il prévoyait les travaux de mise en accessibilité de 225 établissements recevant du public, nombre porté à 257 équipements à l'issue du bilan mi-parcours.

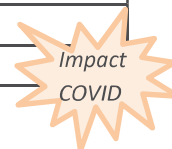
Les engagements financiers contractualisés avec les services de l'Etat dans cet Ad'Ap s'étendent sur 3 périodes :

### PERIODE 1 : 2016-2018

	PREVISIONNEL TTC THEORIQUE 2015	REALISE TTC
2016	300 000 €	244 995 €
2017	500 000 €	568 186 €
2018	800 000 €	645 985 €
Total Période 1	<b>1,6 M€</b>	<b>1,45 M€</b>

### PERIODE 2 : 2019-2021

	PREVISIONNEL TTC THEORIQUE 2015	REALISE TTC
2019	1,7 M€	1,35 M€
2020	1,7 M€	728 861€



### ANNEE 2021 DE LA PERIODE 2 / PERIODE 3: 2022-2024

**1,7 M€/an en moyenne** : La ville de Grenoble maintient le niveau d'investissement dédié aux travaux éligibles à l'Ad'Ap, tous handicaps confondus, pour les années à venir. Perspective de gros investissements au titre de l'accessibilité sur le mandat, dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'équipements ciblés prioritaires (Ecoles, gymnases, équipements jeunesse)

Jusqu'en 2017, la priorité a été de réaliser des petits travaux pour lever les obstacles permettant de répondre à l'usage et aux besoins (sécurisation des escaliers, boucle magnétique, visiophone, sanitaires, etc....).

Plusieurs constats ont découlés de la stratégie initiale mise en œuvre jusqu'en 2017 :

- ⇒ Une dispersion des investissements : nécessité d'augmenter la lisibilité des interventions et de l'efficacité des investissements, pertinence de traiter des bâtiments complets
- ⇒ Un bon niveau d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) mais disparités en fonction des handicaps d'où la nécessité de mieux prendre en compte l'ensemble des handicaps
- ⇒ Une programmation déconnectée des complexités techniques et opérationnelles : nécessité de fiabiliser les délais de réalisation et les montants des opérations de travaux, notamment en réalisant des pré-études de faisabilité bien en amont de la période prévisionnelle de travaux.

En conséquence, une concertation a été mise en place auprès des différents acteurs concernés : directions de la ville (DEJ, DAC, SPORTS), élus de la ville, représentants de la Commission Communale d'Accessibilité, représentants de l'Etat (Direction Départementale Territoriale de l'Isère).

Dans ce contexte, une stratégie stabilisée avec les directions a été retenue :

Equipements scolaires	- Assurer un maillage territorial par secteur (rayon de 500 m) - Prioriser la notion d'ensemble scolaire (élémentaire, maternelle et restaurant)
Equipements socio-culturels	- Privilégier les MJC à forte fréquentation
Equipements sportifs	- Privilégier les équipements à forte fréquentation - Prioriser les équipements identifiés handisports
Equipements culturels	- Privilégier les équipements à fort rayonnement
Equipements territorialisés et autres	- Privilégier les équipements de service public - Privilégier les équipements fréquentés par un public fragile (salles personnes âgées, centres de santé...)

Cette stratégie, validée par les élus, combinée d'une part à une analyse technique tenant compte de la complexité des travaux et des temps d'études/ de faisabilité et d'autre part à la programmation de travaux et grosses opérations au sein de la Direction de l'Immobilier Municipal (neuves et/ou réhabilitation), a permis l'établissement d'une programmation pluriannuelle de travaux cohérente à mener au titre de l'Ad'Ap.

Dès 2018, le choix politique a donc été fait de faire évoluer la stratégie de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public dans les différents secteurs de la Ville et la priorisation des équipements qui en résulte selon la nouvelle stratégie.

### Bilan mi-parcours 2016/2019 – Formalisation de l'évolution de la stratégie

En application du Code de la Construction et de l'Habitation et conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée, la Ville de Grenoble a présenté un point de situation à mi-parcours de l'avancement de l'Ad'Ap au préfet de l'Isère en mars 2021.

En accord avec la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, service préfectoral en charge du suivi de l'avancement de notre Ad'AP, l'évolution de la stratégie a été signifiée à l'occasion du bilan mi-parcours. Ce bilan a été formalisé par un tableau de suivi dynamique de l'Ad'Ap comprenant les éléments d'information suivants :

- Liste des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public inclus à l'Ad'AP initial 2015
- Evolution du patrimoine avec identification des sorties / rentrées ERP et IOP par rapport au patrimoine identifié en 2015, avec motif expliquant cette évolution :
  - 225 ERP et 1 IOP déclarés en 2015
  - 54 ERP rentrés dans l'Adap (bâtiments CCAS, ERP de 5 catégories ajoutés, acquisitions...)



- 22 ERP et 1 IOP sortis de l'Adap (bâtiments vendus, démolis, etc)
- Soit un nombre total d'équipements figurant dans l'Ad'AP actuel : 257 ERP et 0 IOP
- Equipements pour lesquels les travaux d'accessibilité sont en cours ou achevés et les actions réalisées pour chaque équipement
  - Rappel de la programmation initiale de l'Ad'AP et l'indication des écarts avec cette programmation
  - Programmation prévisionnelle des travaux restant à réaliser pour chaque ERP et l'estimation financière correspondante
  - Les dérogations accordées et prévisionnelles par ERP
  - Les attestations de conformité adressées en préfecture par ERP concerné

**Fin 2019, à l'issue du bilan mi-parcours, 41 équipements sont déjà conformes sur le territoire** (tous ERP confondus, y compris les ERP non inclus à l'Ad'Ap car neufs ou déjà conformes fin 2015) **et les montants investis au titre de l'accessibilité s'élèvent à 2,8 M €.**

Fin 2020, à l'issue du bilan 2020, 56 équipements sont maintenant conformes sur le territoire.

La programmation prévisionnelle 2021 devrait permettre d'atteindre un total de 82 équipements conformes. 175 ERP seront donc encore à mettre en conformité après 2021 et d'ici fin 2024, nécessitant des travaux complexes pour la plupart (plusieurs ascenseurs notamment).

On constate un avancement de l'Ad'AP **conforme à nos engagements** malgré :

- un patrimoine existant important en nombre, vieillissant et complexe, dans lequel de nombreux travaux de maintien à niveau et mise en conformité sont nécessaires sur d'autres thématiques (investissements lourds pour mises en conformité en matière de sécurité incendie et performance thermique)
- une crise sanitaire qui perdure depuis mars 2020 qui n'est pas favorable à un avancement normal

## Bilan 2020 – Quelques chiffres



### ADAP : Bilan 2020

#### Equipements rendus conformes au titre de l'accessibilité en 2020 y compris travaux MOU et ERP hors Adap

- + 2 Ecoles maternelles
- + 0 Ecoles élémentaires
- + 1 Equipement socio-culturel
- + 2 Equipements sportifs
- + 7 Equipements culturels
- + 0 Equipement territorialisé
- + 3 Equipements « Autre »
- **SOIT 15 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES RENDUS TOTALEMENT CONFORMES EN 2020 (en plus des 41 déjà conformes ) => 56 EQUIPEMENTS CONFORMES EN 2020**

Commission Communale d'Accessibilité

ADAP : Bilan 2020	
Bâtiments sportifs	
TOTAL € TTC	106 600,00 €
Bâtiments culturels	
TOTAL € TTC	182 891,00 €
Bâtiments scolaires	
TOTAL € TTC	193 915,00 €
Bâtiments socio-culturels	
TOTAL € TTC	32 221,00 €
Bâtiments territorialisés	
TOTAL € TT	11 675,00 €
Autres bâtiments publics	
TOTAL € TT	43 342,00 €
<b>TOTAL 2020</b>	<b>570 644,00 € TTC</b>

Commission Communele Accessibilité

ADAP : Bilan 2020	
Bâtiments culturels	
Réhab pilotées maîtrise d'ouvrage	
TOTAL € TTC	17 776,00 €
Bâtiments scolaires	
Réhab pilotées maîtrise d'ouvrage	
TOTAL € TTC	37 790,00 €
Autres bâtiments publics	
Réhab pilotées maîtrise d'ouvrage	
TOTAL € TTC	102 651,00 €
<b>TOTAL 2020</b>	<b>158 217,00 € TTC</b>

Commission Communele Accessibilité

Soit un total de **728 861 €** investi en 2020 au titre de la mise en accessibilité des ERP, tous handicaps confondus, malgré les impacts importants générés par la crise sanitaire.

A titre d'exemple, 102 650 € TTC ont été dédiés à la mise en accessibilité dans le cadre de tous les travaux menés au Centre Communal Camille Claudel pour accueillir le public et les agent.es.

## Le registre public d'accessibilité

Les gestionnaires d'ERP doivent mettre à disposition du public un document appelé registre public d'accessibilité afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par leur établissement (Décret du 28 mars 2017). L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre.

En accord avec les membres de la Commission Communale d'Accessibilité et la Direction Ministérielle à l'Accessibilité, la Ville de Grenoble affiche le niveau d'accessibilité de ses ERP en ligne, sur le site internet « Grenoble.fr ». Tout usager peut demander à consulter les documents intégrés au registre public d'accessibilité d'un équipement par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée disponible sur ce site.

### **Les attestations d'accessibilité des ERP inclus dans l'Ad'Ap**

Le code de la construction et de l'habitation stipule que l'attestation d'achèvement des travaux nécessaires pour mettre en conformité l'ERP avec les exigences réglementaires doit être établie par un contrôleur technique pour chaque établissement faisant l'objet d'un Adap. Cette attestation doit être adressée au préfet ainsi qu'à la Commission Communale d'Accessibilité à l'occasion du point de situation sur la mise en œuvre de l'Adap à la moitié de la durée de l'agenda (bilan mi parcours) et lors du bilan de fin d'agenda.

Les documents relatifs à cette obligation sont joints en annexe.

## **2. L'accessibilité des bâtiments du CCAS**

Le centre communal d'action sociale a aussi déployé un Ad'AP. Le bilan est présenté en annexe 3.

## **3. L'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

La compétence de voirie et d'accessibilité de la voirie a été transférée en 2015 à Grenoble-Alpes Métropole. La Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole s'est réunie le 24 juin 2021.

Une présentation est faite par les services de la Métropole (annexe 5).

## **4. Label Tourisme et Handicap**

La Ville de Grenoble, et en particulier l'Office de Tourisme, s'inscrivent dans le projet « Tourisme et Handicap » afin de labelliser la ville comme territoire accessible et favoriser l'essor du tourisme inclusif. L'Office de tourisme a reçu le label Tourisme et Handicap en 2020.

Pour rappel, Grenoble est désignée en 2012 le 1<sup>er</sup> territoire de tourisme adapté au plan national.

Cette marque identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel.

Favorisant l'accès au tourisme inclusif, il rend accessible la ville à d'autres personnes, notamment le trouble de santé invalidant et le handicap de la langue mais également la perte d'autonomie liée à l'âge, les entraves au déplacement liées à la situation familiale.

La marque Tourisme & Handicap a défini des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte, notamment, l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement. Elle est également attentive à l'accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance.

Cette marque s'applique à différents types d'établissements afin de répondre à toutes les attentes et besoins des touristes et habitant.es : hébergements, restauration, lieux de visite, activités sportives et de loisirs, ou encore des offices de tourisme. Les établissements labellisés T&H sont répertoriés sur le site Tourisme & Handicap. Un moteur de recherche permet d'isoler les établissements répondants aux besoins des touristes selon leur handicap.

Ce label permet une reconnaissance des commerçants et lieux publics engagés sur les travaux d'accessibilité.

La marque Tourisme & Handicap permet de garantir trois aspects de la politique d'accessibilité :

- Identification des sites touristiques adaptés aux besoins grâce aux pictogrammes dédiés ;
- Une sensibilisation et une formation du personnel : accueil des personnes en situation de handicap
- Des prestations respectant la réglementation sur l'accessibilité, contrôlées par des évaluateurs spécialisés.

Plusieurs acteurs touristiques et économiques du territoire engagent la ville de Grenoble dans le principe de tourisme adapté. A cet effet, l'[Office du Tourisme](#) a édité en 2017 un guide intitulé Le Grenoble Adapté – Lieux accessibles à tous et pour tous ([ici](#) - <https://fr.calameo.com/read/00394261542848bf0a191>).

## Le label Tourisme et Handicap

Tourisme & Handicap (T&H) est la seule marque d'État (ministère de l'Économie et des Finances) attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.tes.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## 5. L'accessibilité des logements

La compétence logement relevant de la compétence métropolitaine, il convient de renvoyer sur cette thématique vers la Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole qui s'est réunie le 24 juin 2021.

## 6. Les transports en commun

Le principe d'accessibilité universelle consiste à ne pas rompre les chaînes de déplacement et favoriser l'accès de tous.tes aux espaces publics. Le Plan de Déplacement Urbain 2030 recense l'ensemble des mises en accessibilité du réseau de transports.

Il est disponible sur ce lien : [http://www.smtc-grenoble.org/sites/default/files/files/PDU2030-annexe-accessibilite\(1\).pdf](http://www.smtc-grenoble.org/sites/default/files/files/PDU2030-annexe-accessibilite(1).pdf).

## II. Une ville Inclusive

La Ville de Grenoble est attentive à ne pas rompre la chaîne de l'accessibilité : ville, université, espaces publics, et veille à ce que l'accessibilité de chaque sphère soit possible.

### 1. L'emploi des personnes en situation de handicap

Source : Service RH – Ville de Grenoble – Juillet 2021

Les agent.es bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentent 7.79% pour l'année 2020. Ces données concernent l'année 2020 et les personnes employées par la Ville de Grenoble.

On remarque néanmoins une baisse de ce taux et pour divers motifs : retraites, détachement, mutation, fin d'engagement. La période COVID a eu un effet accélérateur sur les départs à la retraite, constat également établi au niveau national. De nombreux agent.es ont fait le choix de favoriser leur sphère personnelle.

#### OBE

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de **6 % de l'effectif total des agents rémunérés.**

Convention avec le FIPHFP

La politique handicap définie par la Ville de Grenoble est pilotée par le Service Mobilité – Vie au Travail de la Direction des Évolutions et des Compétences. Elle permet à travers l'action d'une

référente handicap, conseillère des agents BOE et d'une référente Qualité de Vie au Travail et coordinatrice de la politique handicap, de mobiliser des actions et des partenaires favorisant l'inclusion et l'évolution professionnelle de ces professionnels.

L'accompagnement se décline notamment à travers la convention que la Ville de Grenoble a signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et des moyens propres que la collectivité mobilise en termes de ressources humaines, financières et matérielles. Aux côtés de Grenoble Alpes-Métropole et du CCAS, la Ville de Grenoble s'est engagée dans une nouvelle convention avec le FIPHFP pour la période 2020-2022. Il s'agit de la seconde convention tripartite et de la 4ème convention handicap. La Ville de Grenoble est désormais cheffe de fil pour ce nouvel engagement de trois ans. Elle devient l'interlocutrice du FIPHFP et va s'attacher à mettre en œuvre la convention.

Le 10 mars 2020, la Ville de Grenoble a signé un nouveau protocole d'accord avec les organisations syndicales. Celui-ci énonce les nouveaux engagements de la Ville et notamment la volonté forte et affirmée d'intégrer le handicap dans le management des ressources humaines pour en faire un sujet de droit commun ou encore la poursuite des engagements de recrutement et d'apprentissage. La convention 2020-2022 s'attachera à mettre en œuvre les priorités définies par le FIPHFP en complémentarité des actions spécifiques définies par chacune des collectivités.

Certain.es agent.es ont pu bénéficier en 2020 d'une formation Langues des Signes et d'une formation d'évolution des compétences administratives.

Au sein du Service Mobilité – Vie au Travail, dans le cadre d'actions s'inscrivant dans la Qualité de Vie au Travail, une responsable de service, une référente handicap, deux assistantes administratives et une référente Qualité de Vie au Travail et une coordinatrice de la politique handicap interviennent pour assurer des actions de :

- Maintien dans l'emploi : il s'agit de la mise en œuvre de mesures et dispositions visant à l'amélioration des conditions de travail tant matérielles qu'en termes de ressources humaines. Le financement d'études ergonomiques, d'aménagements de postes et d'environnement de travail, la mise en place d'Auxiliaires de Vie Professionnelle (AVP), des entretiens de suivi et d'accompagnement sont autant d'actions permettant de réaliser cet objectif.
- Développement d'actions de sensibilisation : ces actions se veulent régulières et diversifiées. Elles contribuent à informer, former des collectifs de travail sur la thématique du handicap. Une nouvelle campagne de sensibilisation au handicap via les fiches a été organisée en 2020. L'aide à la constitution d'un dossier et l'orientation vers la Maisons de l'Autonomie sont des éléments contribuant à cette augmentation.
- Suivi de la convention tripartite, Ville de Grenoble, CCAS, Métropole avec le FIPHFP. Des rencontres régulières sur fonds d'une charte de fonctionnement s'organisent afin de développer un suivi de la convention et d'engager des actions communes.

Les autres professionnels du service sont des personnes ressources pour prendre le relais de certaines situations. Ainsi, la psychologue du travail ou la conseillère en organisation et développement personnel ont contribué à la qualité de vie au travail des agent.es pouvant se trouver en difficulté voire en souffrance au travail.

## 2. Commission Grenobloise d'Accessibilité

La Commission Grenobloise d'Accessibilité (CGA) est une commission technique et consultative concernant des enjeux d'accessibilité avec contrôle à priori sur plan des projets et contrôle a posteriori (présence des techniciens et représentants d'associations de personnes handicapées) lors de l'ouverture des ERP.



C'est une instance de concertation avec les associations qui permet d'évoquer les projets soumis à consultation réglementaire, mais également des sujets plus généraux sur l'accessibilité et le handicap sur le territoire grenoblois. La CGA donne lieu à un procès-verbal, ainsi que des avis sur les dossiers réglementaires.

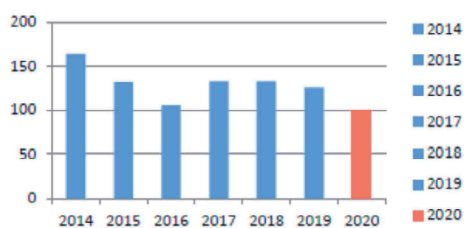
Afin de réaliser des CGA en présentiel et qu'elles puissent être accessibles à tous.tes, la Ville s'est dotée en masque sanitaire inclusif, permettant la lecture labiale.

Les arrêtés de composition et de fonctionnement ont été renouvelés en juillet 2021.

Tous les mois, un travail de présentation des dossiers et de vote est réalisé pour présenter les dossiers concernant des mises en accessibilité (public – privé).

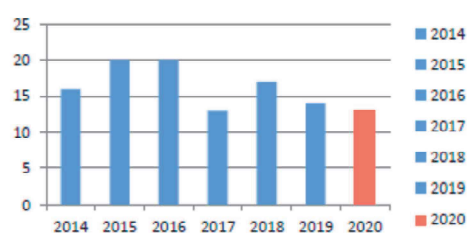
### COMMISSION GRENOBLOISE D'ACCESSIBILITE BILAN 2014 2020

Dossiers



Moyenne : dossiers 128 / 2020 : 100 dossiers

PC



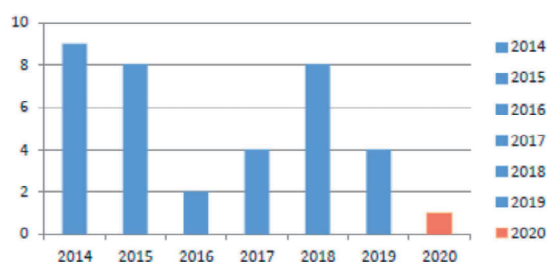
Moyenne : PC 16 / 2020 : 13 permis

AT



Moyenne : AT 101 / 2020 : 86 AT

Visites



Moyenne : 5 visites / 2020 : 1 visite

2020

Une centaine de dossier instruit par la CGA en 2020, avec 13 dossiers liés à des permis de construire.

On recense une visite à la Bibliothèque d'étude du Patrimoine boulevard Maréchal Lyautey, découlant sur un avis favorable émis.

L'activité 2020 a été impactée par la crise sanitaire, avec une baisse du nombre de dossiers.

2021

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, 20 dossiers de permis de construire d'Etablissement Recevant du Public ont été instruits, et 48 autorisation de travaux.

Trois visites d'ouvertures des écoles avec prise en compte des prescriptions et recommandations par les services de la Mairie

- Ecole Jean Racine
- Ecole Marianne Cohn
- Centre Communal Camille Claudel

### **3. L'inclusion de tout public : les enfants en situation de handicap**

La Ville de Grenoble, en parallèle des actions sur le bâti, œuvre à l'inclusion des enfants handicapés.

Les enfants bénéficient d'un plan personnalisé de scolarité, qui prévoit en fonction des besoins de l'élève, un accompagnement scolaire, et des mesures d'aménagement (scolarité – pédagogique)

De plus, les votes citoyens pour les projets des budgets participatifs ont permis de créer deux handiparcs pour enfants en situation de handicap : parc Pompidou et square Saint-Bruno.





Ainsi, la piscine Bulle d'O est inscrite dans le label « Tourisme et handicap » ou encore le gymnase Jean-Philippe Motte sont des équipements accessibles.

## **Bibliothèques**

Les bibliothèques de Grenoble s'adaptent aux personnes en situation de handicap :

- les services : participation au Mois de l'accessibilité (langues de signes, conférence sur autisme...), plaquettes de communication, accueil de classes ULIS, etc.
- les équipements : bornes retour
- et les collections

Un guide sera édité courant octobre 2021 pour présenter l'ensemble des démarches engagées par les Bibliothèques.

## **Liens habitant.es – services de la Ville**

Depuis mai 2021, la ville de Grenoble a mis en place de la boîte mail [accessibilite@grenoble.fr](mailto:accessibilite@grenoble.fr) qui permet de faire remonter les demandes des habitant.es sur des enjeux d'handicap et d'accessibilité

De plus, dans le cadre des obligations réglementaires faites aux ERP liées au code de la construction et de l'habitation, le service conseil et urbanisme réglementaire accompagne lors des permanences dédiées à l'urbanisme réglementaire les pétitionnaires, et notamment les commerçants, dans leur démarche et dans la compréhension de la réglementation. Les permanences ont lieu les lundi, mercredi et vendredi matin (uniquement par téléphone en période de crise sanitaire ; en présentiel sur le site du Centre communal Camille Claudel prochainement).

## **Participation au choix de nouvelles bornes fontaines**

Dans le cadre d'une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, les services du pôle eau de la ville se sont emparés de la question de l'accessibilité de bornes fontaine. L'idée étant d'imaginer des fontaines à eau plus accessible aux usagers et usages.

Pour ce faire, 5 maquettes de fontaines ont été imaginées par les étudiants de master, selon un cahier des charges rédigé par la Ville de Grenoble.

Avant de sélectionner 2 ou 3 maquettes pour réalisation sur espace public, les services ont souhaité éprouver les maquettes par des publics en situation de handicap, afin d'en tester l'accessibilité.

Plusieurs personnes issues de différentes associations et représentant des handicaps divers se sont alors mobilisées pour expérimenter les fontaines et émettre un avis sur les plus accessibles d'entre elles. C'est sur la base de ces tests et d'évaluation de l'accessibilité que des maquettes ont été sélectionnées en préalable à un projet d'appel d'offre pour la réalisation sur l'espace public.

## **Le Mois de l'accessibilité : une visibilité des associations**

Le Mois de l'accessibilité est un évènement de sensibilisation et de prévention de lutte contre les discriminations liées aux handicaps. Il est permis grâce au dynamisme des associations du bassin grenoblois qui œuvrent à l'amélioration des accessibilités (accès aux droits, au numérique, au sport,...) pour les personnes concernées par les handicaps (personnes en situation de handicap, personnes aidantes, familles).

Le Mois de l'accessibilité a pour vocation de rassembler tous les publics, personnes en situation de handicap ou valides, de tout âge. Cette année, le thème de la 13<sup>ème</sup> édition est les Retrouvailles, notamment post-covid.

Cet évènement a pour vocation de rendre visibles les partenaires (associations, collectifs, structures privées) auprès des habitant.es et de favoriser l'interconnaissance entre partenaires. Cet évènement est assuré. Il regroupe : 5 collectifs, 12 associations, des partenaires privés (éducatrice spécialisée, etc). Entre Maisons des habitants, bibliothèques, Muséum, Maison des associations, centre sportif Jean-Philippe Motte et lors des rencontres, conférences, ateliers créatifs, activités sportive et expositions, ce mois offrira un regard neuf et convivial sur l'accessibilité. On compte une cinquantaine d'évènements s'articulant autour de l'accessibilité au sport, au numérique, à la culture, à l'espace public. Cette accessibilité concerne tant les contenus que les équipements prévus.

## Conclusion

La Ville de Grenoble est engagée dans la mise en accessibilité de ses espaces et équipements : transport en commun, Etablissements Recevant du Public, accessibilité numérique. Ceci s'inscrit dans le cadre des lois de 2005 et 2014 qui incitent les Villes à garantir **l'accessibilité universelle** (déplacements, emploi, équipements, vie privée, etc).

Rendre la ville inclusive c'est garantir son accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais cette accessibilité concerne l'ensemble des habitant.es de la Ville de Grenoble : personnes âgées, personnes accompagnant des enfants, personnes enceintes, etc.

Un plan transversal de mise en réseau de l'ensemble des référent.es visant à recenser les actions fléchées handicap et accessibilité est en cours de réalisation. Cet état des lieux vise à créer à long terme un recueil de bonnes pratiques, d'identifier les personnes ressources, et de rendre davantage transversale cette thématique.